Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-09_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGE Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP) et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 09-2026 – Détermination du nombre de Vice-Présidents

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

La présidence de la présente séance du Comité syndical est désormais assurée par le Président, nouvellement élu.

Monsieur le Président indique que la création du nombre de Vice-présidents relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de Vice-présidents, sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de son effectif total, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4. Ainsi, pour le Comité syndical du SMEP de la région de Jurançon, l'effectif maximal s'élève à huit Vice-présidents.

Il précise que selon l'article précité, l'organe délibérant, à la majorité des deux tiers, peut fixer un nombre de postes de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle exposée ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif et le nombre de quinze.

Monsieur le Président propose la création de 6 postes de Vice-Présidents.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer à la majorité simple six postes de vice-présidents et de procéder à leur élection.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-09_2026DEL-DE

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 37 Pouvoirs : 0 Nombre de votants : 37

Vote – Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU